

4 Économie

Comité de privatisation/Entretien avec son secrétaire

...Félix Onkéya : " Nous faisons la surveillance des entreprises pour le compte de l'Etat"

Propos recueillis par Styve Claudel

ONDO MINKO

Libreville/Gabon

La situation de la de radio panafricaine est l'un des dossiers qui préoccupent actuellement cette administration, en charge notamment de la surveillance de la gestion des entreprises pour le compte de l'Etat. Aussi, le premier responsable du Comité de privatisation estime-t-il que la solution au problème d'Africa N°1 passe par trois variables : discipliner les effectifs, faire revenir le besoin de créer et, surtout, mettre en place une politique tournée vers la notion de relance durable de cette société anonyme détenue à 52% par un portefeuille libyen, à 35% par l'Etat gabonais, et 13% par des privés gabonais.

L'union. M. le secrétaire du Comité de privatisation, votre organisation intègre désormais les missions de surveillance dans son champ d'actions. Pouvez-vous brièvement nous en parler ?

Félix Onkéya : « En effet, la mission initiale du Comité de privatisation s'est progressivement transformée, partant d'une mission d'actions immédiates à celle de surveillance. Nous faisons ainsi la surveillance des entreprises pour le compte de l'Etat. Et c'est pour cela que nous siégeons au sein de différents conseils d'administration, de sorte à prévenir les difficultés susceptibles de mettre à mal leur gestion. De principe, lorsqu'une entreprise se porte bien, le Comité de privatisation n'intervient pas. C'est lorsqu'elle connaît des problèmes que nous sommes appelés à agir, soit en exécutant des plans sociaux pour relancer l'entreprise ou encore en procédant à la liquidation de cette dernière. En termes de liquidation, il y a les cas de Air Gabon, de l'Octra, de la Sonadig, de

Artel, de l'Arpe et de Gabon Poste.

En parlant justement de ces liquidations, il est observé qu'elles ont donné lieu à des grincements de dents du côté d'un grand nombre d'agents remerciés. Comment gérez-vous ces aspects ?

Bien entendu, les processus de liquidation ne vont pas toujours dans le sens souhaité par les agents, lesquels perdent l'emploi et se retrouvent après dans la précarité. Mais les réformes sont les réformes et nous devons appliquer la politique du gouvernement en la matière, notamment en ce qui concerne la privatisation et la restructuration des entreprises et de l'économie. Il est cependant à regretter que généralement, devant l'argent alloué à certains agents, un bon nombre ne choisisse pas de se reconverter, entre autres par l'auto-emploi. Pour rappel, lorsque la Banque mondiale a lancé le programme de restructuration avec le Fonds monétaire international, la dimension sociale de la privatisation n'était pas prise en compte. C'est un peu plus tard, avec l'arrivée de la Banque africaine de développement, que cette notion a été intégrée. Aussi, des mesures d'accompagnement des personnes ayant perdu leur emploi pour des raisons économiques ont-elles été prises, afin qu'elles redeviennent actives. Malheureusement, ce programme n'a pas été appliqué jusqu'au bout. Et si des commissions et autres textes existent, les moyens n'ont pas suivi et nous n'avons donc pas assez accompagné certains agents des entreprises publiques. Nous ne sommes pas surpris de constater qu'un bon nombre se retrouve dans la précarité totale.

Mais où en êtes-vous avec le dossier de l'indemnité transactionnelle, cette prime de départ allouée aux agents dans un passé récent, à l'origine d'ailleurs de multiples sit-in effectués par



Félix Onkéya : "les réformes sont les réformes et nous devons appliquer la politique du gouvernement en la matière".

plusieurs d'entre eux devant le siège de votre organisation ?

L'indemnité transactionnelle est une mesure de solidarité nationale décidée par les plus hautes autorités de l'Etat. Le problème leur a été posé, nous sommes actuellement dans l'attente de leur réponse. Il faut toutefois reconnaître que comme en 2004 - où le ministre de l'Economie d'alors a été amené à supprimer cette prime de départ allouée aux agents, en attendant qu'ils trouvent un autre emploi-, nous connaissons une période financière très difficile. Aussi, est-il presque impossible de dégager des ressources additionnelles en l'état actuel des choses pour régler la question des indemnités transactionnelles. Toutefois, pour qu'un plan social réussisse, il faut que les articles 59, 60 et 61 du Code du travail soient appliqués. A savoir que toutes les parties intéressées soient effectivement associées. De sorte qu'à la fin des discussions, il soit dressé un procès-verbal dans lequel on recense les devoirs et les obligations des parties. Le plan social qui a été le mieux ficelé, depuis que nous sommes en poste, reste assurément

celui de Gabon Télécom en 2008. Les engagements des uns et des autres ont été actés et nous n'avons fait que les passer en revue.

Qu'en est-il de l'épineux dossier d'Africa N° 1 ?

Il faut que les gens sachent que Africa N° 1 est une société anonyme détenue à 52% par un portefeuille libyen, à 35% par l'Etat gabonais, et à 13% par des Gabonais. C'est en raison du caractère stratégique de cette entreprise que l'Etat a décidé de ne pas la laisser tomber, à la suite des problèmes survenus en Libye. Aussi, depuis 2011, c'est l'Etat gabonais qui paye les salaires, qui s'acquitte des charges de fonctionnement et rembourse la dette d'Africa N°1, qui tourne aujourd'hui autour de 22 milliards. En effet, les salaires coûtent en moyenne 75 millions par mois. A cela s'ajoutent les 15 millions alloués au fonctionnement de la station de Mouyabi, les fournitures, le transport, et les 10 millions consentis pour le syndicat, étant donné que la société est en redressement judiciaire. Sauf que la productivité, l'imagination et le génie gabonais ne sont pas au rendez-vous et le fonctionnement actuel de cette radio n'est pas optimal. Raison pour laquelle nous éprouvons des difficultés pour diffuser les émissions auprès du partenaire parisien Africa Média, avec lequel nous avons signé un concordat s'élevant à 50 millions de francs par mois, et qui estime que la qualité n'est toujours pas au rendez-vous. Comment comprendre que l'Etat continue de prendre en charge des agents qui ne produisent pas ? Alors qu'il a le devoir de maintenir dans les écritures comptables les sommes versées par le contribuable au profit d'Africa N°1. Discipliner les effectifs, faire revenir le besoin de créer et, surtout, que tout le monde se tourne vers la notion de relance durable de cette radio. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions sortir cette entreprise de la léthargie.

Unité de coordination de l'étude et des travaux / Aménagement du Bassin versant de Gué-Gué

SGI International désormais partenaire de l'UCET

AN

Libreville/Gabon

LE ministère des Infrastructures, des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire, par le truchement de l'Unité de coordination de l'étude et des travaux (UCET), représentée par son Coordinateur général, Blaise Wada, a procédé, la semaine dernière, à la signature d'un contrat de partenariat avec le bureau d'études français SGI International, conduit par son directeur général, Pascal Lefèvre. C'était en présence du directeur de l'Agence française de développement (AFD), Yves Picard.

Ladite convention stipule que SGI International s'engage, pour une durée de 63



Photo : Adjai Ntoureume

L'échange de documents entre Pascal Lefèvre et Blaise Wada.

mois, à accompagner l'UCET dans le processus de prestations, de reprise des études, d'appui à la passation de contrat des travaux, de contrôles, de suivi et de surveillance des travaux d'aménagement du bassin versant

de Gué-Gué.

M. Wada a indiqué que, conformément aux procédures de l'AFD, agissant en tant que bailleur de fonds, au terme du processus lancé le 13 septembre 2013, SGI international « a été choisi, le



Les deux parties signataires de la convention sur l'aménagement du bassin-versant de Gué-Gué posent pour la postérité.

17 décembre 2015, aux dix-neuf autres bureaux d'études ayant manifesté leur intérêt ».

De manière concrète, la mission de ce cabinet consistera à effectuer des études, des appels d'offres, tout en sui-

vant les travaux des différents projets. Avec, à la clé, la mesure des impacts du programme au terme des travaux, lesquels consisteront à la réalisation des infrastructures en bétons, des ouvrages hydrauliques, à

l'aménagement des voiries et la construction des passerelles. C'est-à-dire toutes choses devant permettre d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'hygiène des populations vivant à proximité du bassin versant. Ces différents projets visent principalement à améliorer l'évacuation des eaux pluviales et à désenclaver les quartiers sous intégrés. Selon Blaise Wada, ce programme d'assainissement prioritaire de la ville de Libreville, qui concerne l'aménagement des bassins versants de Gué-Gué, Lowé, IAI et Terre-nouvelle va améliorer, à terme, les conditions d'existence de près de 465000 habitants de la capitale, en les mettant définitivement à l'abri des pathologies hydriques.

CHANGEMENTS

COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 25/01/2016

Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

DEV	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)	
	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,0815	1USD =	606,525	1 USD	643,279
CAD	1,5351	1CAD =	427,306	1 CAD	450,425
JPY	128,0700	1JPY =	5,122	100 JPY	532,612
GBP	0,7589	1GBP =	864,352	1 GBP	900,583
CHF	1,0981	1CHF =	597,356	100 CHF	62557,70
ZAR	17,8580	1ZAR =	36,732	100 ZAR	3819,67
MAD	10,7575	1MAD =	60,977	1MAD	63,41
CNY	7,1156	1CNY =	92186,530	1CNY	94,94

INDICES BOURSISERS		
	en date du	
CAC 40	25/01/2016	4316,71
DOW JONES	25/01/2016	16093,51

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
25 Janvier 2016: 31,11